

# Atelier « Relations urbain-rural »

## Construire des transactions interterritoriales réciproques au service d'une transition augmentée

Rencontres TEPOS 2018 – Montmélian

### 1. Session information

Introduction par Bruno Rebelle (Transitions) et Esther Bailleul (CLER)

L'approche interterritoriale adoptée par Transitions et le CLER se base sur l'hypothèse que les territoires urbains et ruraux sont complémentaires dans une optique de transition énergétique, et que la mise en place d'échanges entre territoires leur permettra d'optimiser et d'accélérer leur transition. En effet, de manière schématique, les territoires urbains disposent d'un fort potentiel de réduction de leurs consommations du fait de leur bâti dense, mais aussi de moyens humains, techniques et financiers. Les territoires ruraux eux, disposant d'espace et de ressources naturelles présentent des capacités de production d'énergies renouvelables mais ont des moyens limités. On voit donc aisément en quoi ces territoires pourraient avoir un intérêt mutuel à coopérer. Néanmoins cette coopération la plupart du temps ne se fait pas naturellement, les territoires se méfiant de leur voisin différent (la « métropole monstrueuse », la « campagne cherchant juste à récupérer des financements »). Pourtant certains territoires urbains, périurbains et ruraux dépassent des préjugés et mettent en place des échanges confirmant la pertinence de ces coopérations.

C'est à partir de l'observation de territoires TEPOS associant une composante urbaine et rurale, dans le cadre de l'animation du réseau régional TEPOS Auvergne-Rhône-Alpes, que **Transitions** a développé dès 2016 un programme de recherche-action visant à fournir des recommandations méthodologiques aux territoires souhaitant s'associer. Transitions coopère aujourd'hui avec Martin Vanier, géographe du Lab'Urba (Université Paris Est Créteil) afin de poursuivre son investigation sur le sujet. Deux territoires ayant engagé des coopérations selon des logiques différentes font l'objet d'observations :

- La Métropole de Grenoble et ses territoires alentours (massifs et territoires de plaines) où des coopérations s'engagent autour de projets : stratégie forestière interterritoriale, stratégie alimentaire départementale etc.
- Bordeaux Métropole et certains territoires voisins avec lesquelles elle a passé des protocoles de coopération, dont certains portent en partie sur des enjeux énergétiques.

**Le CLER** a commencé à travailler sur les enjeux d'interterritorialité dans le cadre de l'animation du réseau national TEPOS et en particulier d'une collaboration avec l'ADEME, le Réseau Action Climat et Energy Cities sur le sujet des villes « 100% énergie renouvelable ». Le CLER a récemment coopéré avec la Ville de Paris dans le cadre de sa stratégie de résilience, qui vise entre autres l'autonomie énergétique à horizon 2050, qui ne pourra être atteinte sans s'approvisionner auprès des territoires périurbains et ruraux voisins. Son expertise lui permet de proposer une grille d'actions possibles dans le cadre de coopérations urbain-rural.

## Retours d'expérience de territoires

- **Alexandre Mignotte, Chargé de mission Métropole-Montagne, Grenoble Alpes Métropole**

Dans le cadre de l'appel à projets régional TEPOS la Région Rhône-Alpes, l'ADEME et la DREAL ont incité les territoires urbains et ruraux à s'associer au sein d'un même TEPOS. 5 TEPOS sont ainsi nés, dont celui associant la Métropole de Grenoble au Parc Naturel Régional du Vercors.

Au départ les territoires étaient réticents mais, à présent, la culture de la coopération est ancrée. Le programme d'actions du TEPOS a été construit de façon à comporter des éléments communs mais aussi des actions propres à chaque territoire. A présents les territoires savent sur quels sujets ils peuvent coopérer et quels enjeux sont plus appropriés à une gestion unilatérale.

Au-delà du TEPOS, la thématique de la transition énergétique a permis de faire émerger des coopérations nouvelles à l'échelle du bassin grenoblois : une stratégie interterritoriale forestière et un futur contrat de réciprocité entre le Trièves et la Métropole de Grenoble.

- **Nicolas Maruszczak, chargé de mission Énergie Climat, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays des Portes de Gascogne**

En 2017, le PETR a mis en place un contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole portant sur 7 thématiques, dont l'agriculture, la mobilité et la transition écologique. La Région Occitanie a récemment adopté une trajectoire Région à Énergie Positive (REPOS) à horizon 2050. Or, il apparaît impossible que les agglomérations urbaines deviennent autosuffisantes en énergie. Les territoires ruraux devront donc produire plus afin de couvrir les besoins des urbains, ce qui donnera lieu à d'autres échanges en contrepartie.

Les problématiques de mobilité pendulaires entre le PETR et la Métropole (en particulier le pôle aéronautique de Blagnac) appellent à une coopération. Dans le cadre du contrat de réciprocité les territoires souhaitent favoriser la mobilité douce, en promouvant par exemple l'usage du vélo électrique, développer le covoiturage et travailler avec les entreprises au développement du télétravail.

- **Nicolas Picou, chargé de mission transition énergétique, PNR du massif des Bauges**

Dans le cadre de l'appel à projet régional TEPOS, le PNR des Bauges a d'abord présenté une candidature commune avec la métropole de Chambéry, qui a ensuite été étendue à la métropole d'Annecy sur laquelle se trouve aussi une partie du PNR. La communauté de communes Grand Lac (Aix-les-Bains) a ensuite été associée.

Contrairement au bassin grenoblois, la volonté politique était préexistante et l'enjeu était ensuite de concrétiser le partenariat. Ce TEPOS commun a permis de réactiver des projets qui étaient en souffrance (mobilité gaz, cadastre solaire) et de faire émerger des projets plus ambitieux que s'ils avaient été portés par une seule collectivité. Ce projet donne également une autre visibilité au PNR, qui est investi du rôle de coordinateur par les agglomérations.

## **Conclusion et prise de recul – Martin Vanier, chercheur au Lab’Urba (Université Paris Est Créteil)**

Certains territoires en France n’arrivent pas à se parler, ne se comprennent pas, les écarts se creusent entre villes et campagnes. Il y a un besoin de se redire ce qui fait tenir ce pays ensemble.

Le grand drame de la ruralité en France est marqué autour de 1850, par l’accélération considérable de l’exode rurale. Or, aujourd’hui, on note une revitalisation démographique des campagnes. L’emploi va suivre, notamment du fait des nouvelles formes de travail et du numérique.

### **Cependant il existe un retard de nos formes de représentation.**

Il y a plus que jamais un rapprochement des modes de faire, de vivre entre l’urbain et le rural. La majorité des français habitent à plusieurs endroits différents au cours de leur vie et passent de l’urbain au rural, ils peuvent donc de moins en moins se définir comme l’un ou l’autre strictement. Néanmoins ils se perçoivent comme différents : les ruraux sont convaincus que la ville est condescendante, les urbains que la campagne est larmoyante et en retard. Ces deux visions sont erronées, mais les deux discours continuent à être portés sur ce que chacun croit que l’autre pense de lui.

Afin de réussir la transition il faut donc se demander comment on réassemble les gens, villes et territoires ? Quels sont les facteurs d’assemblage des territoires qui se sont ré-assemblés ?

Des coopérations procèdent grâce aux organisations et d’autres malgré les organisations. A certains endroits (Annecy-Chambéry-Bauges-Aix-les-Bains), c’est l’évidence de la nature qui rassemble (bassins versants) et qui fournit le discours justificatif. Parfois, c’est la volonté politique qui assemble, comme c’est le cas pour le TEPOS Grenoble-Vercors ou le futur contrat de réciprocité entre la Métropole de Grenoble et le Trièves. **L’important est donc de chercher les facteurs d’assemblage et de les cultiver.** La pertinence engage ceux qui y croient, l’essentiel est donc de croire aux raisons qui poussent les territoires à s’associer.

### **L’argent, nerf de la guerre dont on ne parle pas assez :**

Il va falloir de nouvelles marges de fiscalisation, aujourd’hui aucun territoire ne dispose de grosses ressources financières que l’on devrait rééquilibrer, cela ne constitue pas une marge de manœuvre.

Ce n’est pas la fiscalité qui rend possible la coopération, mais la création de nouvelles richesses et d’échanges, qui permettra de fiscaliser cette nouvelle situation. Pour l’instant il faut aller chercher des ressources hors du champ fiscal pour mettre en place des coopérations, ensuite on pourra mettre en place des taxes.

### **Ajustement ressource/vecteur/usage :**

L’usage c’est les usagers (pas seulement les individus mais aussi les entreprises etc), qui vont devoir accepter de remettre de l’argent dans ces biens car ils en auront compris l’intérêt. Néanmoins il faudra expliquer l’effort financier demandé aux consommateurs, qui paient déjà la CSPE, sans que les territoires aient la main dessus, et dont certains sont en situation de précarité énergétique.

On débat à champ fermé de finances publiques mais il faut remettre en jeu les intérêts financiers privés. Car la fantastique promesse de la transition (« l’énergie va nous coûter moins cher ») est un leurre. Cela va demander une redistribution de nos modes de consommation. La contradiction entre désir de transition et d’énergie bon marché fait écho aux débats concernant l’alimentation, pour laquelle personne ne peut payer plus mais tout le monde exige de la qualité.

En définitive, ces questions gagneraient à être libérées du débat politique.



## 2. Session co-construction

L'atelier de co-construction a pris la forme d'un world café composé de 4 tables thématiques. L'objectif de l'atelier était de proposer des pistes pour la mise en place de coopérations urbain-rural équilibrées et bénéficiant à chaque territoire sur les différentes thématiques.

### 2.1. Réduction des consommations par la planification et l'aménagement du territoire

*Les documents de planification et d'aménagement du territoire (Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma Directeur de l'Énergie, Plan Climat Air Énergie Territorial, etc.) constituent des leviers permettant d'agir sur la maîtrise de la demande en énergie. Regroupant parfois plusieurs collectivités au sein d'un même périmètre (propre à chaque document), ils constituent une potentielle scène de décision interterritoriale.*

En s'interrogeant sur les documents de planification, les participants en sont rapidement venus à débattre des conditions à réunir pour faire des démarches de planification et des politiques d'aménagement des opportunités de coopération. La première question abordée était celle du périmètre à privilégier. Les participants ont fourni des éléments de réflexion sans qu'une règle générale puisse être arrêtée.

#### **Quel périmètre ?**

Les participants ont souligné les écarts entre les territoires issus des découpages administratifs, subis par les citoyens mais aussi les décideurs, et les territoires vécus. Des retours d'expérience ont mis en lumière que le périmètre des documents de planification avait une influence sur la mise en place de coopérations.

De ce point de vue, la **récente réforme territoriale n'est pas encore entérinée** dans tous les territoires. Les changements de périmètre occasionnés ont pu favoriser de nouvelles coopérations, ou au contraire relâcher des coopérations établies. Cela dit, les participants ont donné des exemples de coopérations solides qui s'étaient poursuivies en dépit de remaniements administratifs. Les interlocuteurs en présence jouent, dans ce type de contexte, un rôle plus important que celui du périmètre.

Pour faciliter l'appropriation du territoire objet de la planification, les participants ont proposé l'utilisation de la **cartographie** et la **représentation du territoire**, par exemple de son paysage.

Dans l'élaboration concrète des documents de planification, les participants ont ensuite distingué **trois facteurs de réussite** pour en faire des outils de coopération.

#### **1 - Donner du sens à l'action**

Souvent rébarbatifs et parfois mal compris par les acteurs locaux, les documents de planification doivent absolument faire écho à un **projet de territoire**. Ils doivent reposer sur une base politique forte, qui fait sens pour la plupart, et peuvent ainsi être problématisés. Les documents réglementaires peuvent ainsi être élaborés en complémentarité des documents non réglementaires (feuille de route TEPOS, charte paysage...).

Ce préalable permet de faire le lien avec le passage à l'action, les projets concrets. Des exemples démontraient que de grands projets mobilisateurs pour différents acteurs et services permettaient de rendre plus concrets les enjeux d'aménagement et de permettre aux acteurs concernés de se les approprier davantage.

## 2 - Bien utiliser les outils

Pour les participants, les **outils existants** (PLUi, SCoT...) **ne sont pas calibrés pour la coopération**, ce n'est pas en effet leur fonction première. Ils paraissent peu souples et lents à transformer, et par ailleurs ne sont souvent pas assez prescriptifs. Résoudre cette difficulté suppose d'améliorer la transversalité inter-services au sein des collectivités, et la montée en compétence des acteurs. Il y aurait en effet encore un déficit d'expertise croisée aménagement/énergie par les acteurs des deux domaines.

## 3 - Anticiper les échanges entre territoires

Les coopérations peuvent être anticipées lors de la planification. Le projet de territoire peut ainsi intégrer une réflexion sur l'ouverture et la coopération. Plusieurs représentants de territoires ruraux, en particulier, ont mentionné l'intérêt de distinguer l'objectif de production d'énergie à destination le territoire et l'objectif de production destinée à l'exportation. Le SCoT des Grands Causses a par exemple un objectif d'exportation, et le SCoT Sud Ardèche s'est donné un objectif « 125% énergies renouvelables ». D'autres données peuvent être discutées et considérées, comme la consommation d'énergie des habitants des espaces ruraux lorsqu'ils utilisent les services dans les centres urbains, hors de leur territoire.

## 2.2. Réduction des consommations : zoom sur la mobilité

*Les flux de mobilité entre territoires urbains et ruraux sont majoritairement liés à des déplacements pendulaires journaliers du rural vers l'urbain. Les collectivités rurales, qui ne disposent pas toujours de la compétence mobilité, sont donc tributaires des aires urbaines voisines qui disposent de davantage de moyens pour développer des services de mobilité. Dès lors une coopération apparaît essentielle pour réduire l'afflux journalier de voitures vers les villes (causant engorgements routiers et pollution) et permettre aux territoires ruraux de développer des politiques de mobilité complètes.*

- *Quelle gouvernance et quels outils mettre en place afin d'assurer une relation équitable entre urbain et rural en matière de mobilité, en particulier lorsque les collectivités rurales ne sont pas Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) ?*
- *Comment inciter les territoires urbains à coopérer sur une thématique comme la mobilité, alors qu'ils n'ont pas forcément besoin de leurs voisins pour agir ?*

Pour commencer, les participants ont rappelé l'utilité de **visualiser les flux de mobilité** entre les territoires concernés afin d'établir un diagnostic. Il faut garder à l'esprit que la **méthode employée** influe sur les données obtenues :

- La méthode cadastrale prend en compte tous les déplacements effectués dans un périmètre donné et les résultats s'expriment en nombres de kilomètres parcourus ou tonnes-équivalent-pétrole cumulées. Elle ne permet donc pas de se focaliser sur un type de déplacements ni sur leur provenance.
- La méthode gravitaire part d'une découpe du territoire en axes de déplacement (routiers, transports en commun) puis raisonne en termes de flux émis et reçus (en nombre de véhicules) par chaque territoire. Pour l'approche interterritoriale elle semble la plus adaptée.

La visualisation des **coûts des déplacements** pour les ménages en fonction de leur lieu de vie et de travail, grâce à des simulateurs comme MobiCost développé dans le cadre du projet Interreg MORECO peut constituer un outil pour les pouvoirs publics afin de sensibiliser les citoyens aux coûts cachés.



Plus largement, la question s'est posée des déplacements à prendre en compte. Notre approche était focalisée sur la mobilité des personnes. Il a été proposé de prendre également en compte les flux de biens, et de les associer afin d'optimiser le remplissage des véhicules. L'association Régalade du Pays Sud-Ouest Charente a mis en place un système d'approvisionnement de certaines cantines scolaires produits locaux (légumes) transportés dans les bus scolaires, afin de mutualiser les trajets. Cela invite à **ne pas cloisonner les différents besoins de transport**.

De quels moyens d'actions et de coordination disposent déjà les territoires ?

- Les Plans de Déplacements Urbains (PDU) ou Ruraux (PDR) sont intéressants mais ils ne permettent pas une approche interterritoriale, se limitant aux frontières d'un EPCI.
- Les SCOT sont élaborés à une échelle plus adaptée mais ne prennent pas suffisamment en compte la mobilité.

Il apparaît donc nécessaire de mettre en cohérence les différents documents de planification et de travailler à une échelle supraterritoriale. A ce titre, en Nouvelle-Aquitaine un Syndicat Mixte Intermodalité a été créé afin de coordonner les différentes Autorités Organisatrices du Transport (Région et AOM) et les inciter à mettre en cohérence leurs réseaux de transport. Les territoires qui ne sont pas AOM sont également associés.

Il faut mettre en place des **services de mobilité adaptés** aux territoires concernés en proposant des horaires et des trajets de transports en commun adaptés aux besoins et bien interconnectés avec les autres réseaux de transport. Les territoires doivent également changer d'approche et réfléchir au potentiel de **déplacements à éviter** en relocalisant de l'activité par des espaces de coworking pour permettre le télétravail et le développement de zones multi-activité en milieu rural. Il faut garder à l'esprit que les politiques de mobilité visent des changements de comportements qui s'effectuent nécessairement dans le **temps long**.

Afin de mettre en place des échanges « gagnant-gagnant » dont chaque territoire retire des bénéfices, l'approche par « **paniers de transactions** » proposée par Transitions est nécessaire. Les sujets de mobilité, pour lesquels les territoires ruraux ont à priori plus d'intérêts à retirer d'une coopération que les ruraux, doivent être inclus dans des échanges plus larges concernant d'autres thématiques bénéfiques aux urbains afin de rééquilibrer la balance : apport de bois-énergie, tourisme etc.

Les **outils de coopération** à disposition des territoires sont :

- La contractualisation (Contrat de réciprocité par exemple) permettant de formaliser les objectifs, les moyens et le rôle de chacun ;
- L'expérimentation sur la base de projets, avant de valider les dispositifs et de massifier ;
- Inclure ces thématiques dans le cadre de dispositifs de coopération comme les TEPOS.

Ces outils doivent permettre des **espaces de discussion et de décision** entre chargés de missions ou élus, essentiels à la création d'une culture de coopération.

La **capitalisation et la diffusion de retours d'expérience** est essentielle afin de diffuser les dispositifs réussissant et les bonnes pratiques.



## 2.3. Flux énergétiques issus de la production locale (bois énergie, biomasse, etc.)

*En matière de production d'EnR, les territoires ruraux disposent d'un potentiel important, du fait de leurs ressources naturelles et de l'espace disponible. Les territoires urbains, à l'inverse, présentent un fort potentiel de réduction de leurs consommations et des besoins énergétiques plus importants. Il apparaît intéressant de développer des coopérations permettant aux territoires urbains de s'approvisionner en énergie renouvelable locale (en particulier issues de biomasse), tout en permettant aux territoires ruraux de bénéficier eux-mêmes de ces ressources. La cohérence des plans d'approvisionnement est primordiale.*

### **Ressources locales et hybridation des transactions interterritoriales**

Lorsqu'on parle d'une ressource naturelle telle que le bois, la relation entre un territoire urbain et un territoire rural ne doit pas se traduire seulement par un échange de matière. L'équilibrage de la relation doit aussi passer par des coopérations sur des **sujets connexes** : l'amélioration de la qualité du bois et de la combustion, la préservation de la ressource et la limitation des usages les moins efficaces, la collaboration sur le bois d'œuvre, etc.

Par ailleurs, les problématiques respectives des territoires ruraux et urbains sont liées, et seule une réponse d'ensemble apparaît efficace. Par exemple, la mise en commun des gisements fermentescibles (déchets agricoles d'un côté et boues de STEP de l'autre) peut permettre l'émergence d'un projet de méthanisation ambitieux.

Il apparaît intéressant de **questionner la notion de ressource** : toutes les ressources locales ne se trouvent pas seulement en milieu rural, certaines peuvent être aussi présentes dans les territoires urbains. Certes les espaces ou la biomasse sont majoritairement disponibles dans les territoires les plus ruraux, mais qu'en est-il des déchets, des forces vives ou des ressources financières ? Pour aller plus loin, on parle aussi de « gisements » d'économies d'énergies, et la ressource que cela représente n'est-elle pas davantage présente en milieu urbain ?

Cette logique d'élargissement de la notion de ressource nous amène à élargir aussi les enjeux concernés par l'hybridation des relations interterritoriales au-delà de l'énergie : alimentation, déchets, etc.

Le parallèle avec l'alimentation est intéressant car cet enjeu apparaît beaucoup plus local que l'énergie dans l'imaginaire collectif. Il est donc nécessaire de davantage faire apparaître l'énergie comme une ressource locale, par la pédagogie et une approche sensible autour de l'énergie. En effet, un excès de technicité ne permet pas aux enjeux d'être partagés, et donc à tout un chacun de s'en saisir.

L'interdépendance entre urbain et rural doit être mise en regard des **besoins** de chacun. Par exemple, la population urbaine a « besoin » des paysages ruraux : pour que ceux-ci soient préservés, les pouvoirs publics urbains ont tout intérêt à participer à l'organisation d'une exploitation raisonnée des ressources locales.

C'est en mettant en regard ces différentes ressources, dont chacun dispose, et les besoins de chacun qu'il est possible de déconstruire l'idée de « l'urbain prédateur ».

Dans le but d'équilibrer les « paniers de transactions », il est nécessaire d'avoir une vision très **transversale** : les différents flux physiques doivent être considérés ensemble, mais on ne peut pas se limiter à ceux-ci, il est aussi nécessaire de considérer en même temps les flux financiers.



### **Données sur les flux existants et potentiels**

Une des conditions de la mise en œuvre de relations équilibrées réside dans le fait de partager les enjeux entre acteurs. La mise en cohérence des constats de chacun et des échelles de mesure est ainsi essentielle. Il est donc impératif de partager les diagnostics énergétiques concernant les consommations, les productions et les échanges actuels, mais aussi **potentiels**.

Le partage à une échelle supra-territoriale des données relatives aux besoins et potentiels de chacun permet d'ouvrir la discussion sur les gisements existants et leur **allocation possible**.

En considérant les mêmes enjeux, il devient possible de se fixer des **objectifs communs** et de collaborer pour les atteindre. La réciprocité ne sera pas immédiate, mais c'est de cette façon qu'elle deviendra atteignable.

L'organisation des flux nécessite que ceux-ci soient connus de tous. Il en est de même des potentiels de chacun. Si les TEPOS visent l'autonomie, cela ne signifie pas qu'ils visent l'autarcie.

### **Quelle répartition des rôles et quels outils mettre en place ?**

Il apparaît nécessaire d'assurer une coordination supra-territoriale pour organiser et mettre en musique les associations entre territoires : les **Régions** peuvent jouer un rôle de chef de file. La configuration actuelle, permise par la loi, donne un rôle plus opérationnel, d'animateur, aux EPCI et territoires de projet, tandis que les Régions jouent le rôle de **coordinateur** et de modérateur. Il ne s'agit pas de donner aux Régions la capacité de choisir pour tous, mais plutôt d'organiser les collaborations, de mettre en place un **cadre**.

Par ailleurs, les pouvoirs publics locaux ont la possibilité d'inclure dans leurs commandes et contrats des clauses permettant de favoriser les interrelations entre territoires urbains et ruraux. Cela n'est pas toujours aisé mais certaines formes organisationnelles peuvent voir le jour. Par exemple pour le bois, des appellations d'origine existent et peuvent être intégrées aux commandes publiques.

En effet, les **leviers économiques** doivent être actionnés pour favoriser une meilleure répartition. Au-delà de la commande publique, la mise en avant des enjeux et des avantages à collaborer est primordiale.

Les liens se renforcent par une plus grande proximité entre producteurs et consommateurs des ressources associées aux flux interterritoriaux. Des rencontres physiques permettent d'aller plus vite, de mieux se connaître. Il ne s'agit pas seulement des décideurs politiques, mais aussi des acteurs techniques et économiques, associatifs et citoyens : la transversalité est essentielle. Cela nécessite du temps, des compétences, de la volonté et du dialogue.

Il est possible de mettre en place des **outils communs** et partagés entre territoires urbains et ruraux. Par exemple, il est envisageable de monter une SEM gérant la production et l'approvisionnement en bois énergie d'un bassin de vie, associant au capital collectivités urbaines et rurales, ainsi que les acteurs économiques locaux.

Plus largement, l'aménagement du territoire et la **planification** peuvent avoir pour objectif de relocaliser les activités au plus proche de la ressource, comme ce fut par exemple le cas jadis pour les vallées industrielles s'étant développées grâce à la houille blanche. Si les territoires ruraux sont identifiés comme potentiels producteurs, la coopération pourrait favoriser le déploiement des activités associées directement sur place.



## 2.4. Flux financiers (investissement dans des sociétés citoyennes, rôle des opérateurs énergétiques territoriaux, etc.)

*Les territoires ruraux disposent d'espace et de ressources, propices au développement de dispositifs de production d'EnR. Néanmoins, leurs moyens financiers et l'épargne mobilisable (publique et privée) dans le territoire est moindre que celle des territoires urbains. Dès lors, il devient intéressant d'envisager le financement par des investisseurs urbains de dispositifs de production situés dans un territoire rural proche, dont une partie de l'énergie produite pourrait en retour alimenter le territoire urbain.*

- *A quelles conditions des territoires voisins seraient-ils prêts à co-investir dans des projets EnR (via des transferts/mutualisations de financements et d'ingénierie) ?*
- *Quelle implication des opérateurs énergétiques territoriaux ? Sont-ils de potentiels porteurs de projets ?*
- *Est-il envisageable de proposer aux urbains de financer un projet d'EnR dans un territoire rural voisin ? Si oui, comment ?*

Les participants ont souhaité concentrer leur réflexion sur le sujet « investissement pour la production d'énergie renouvelable » considérant que le thème « transactions financières » était trop vaste.

### **Les acteurs à prendre en compte :**

Les participants ont aussi souligné l'importance de prendre en compte les « **grands opérateurs de l'énergie** » (les producteurs que sont TOTAL, ENGIE, EDF, les opérateurs de réseaux RTE, GRTGaz, GRDF, ENEDIS et les opérateurs de telecom qui interagissent avec les collectivités en lien avec les réseaux / déploiement de la fibre) qui ont un poids considérable dans l'évolution des pratiques et des enjeux autour de la transition énergétique.

Il est avéré que si ces acteurs ont souvent un discours positif (promoteurs de la transition) la plupart (probablement à l'exception des acteurs du gaz) sont dans la pratique très réticents à laisser plus d'initiatives aux collectivités.

A été également pointée la responsabilité des **développeurs de projets ENR** qui ne prennent pas toujours en compte les intérêts des collectivités notamment ceux des petites collectivités rurales.

Les **citoyens** pourraient être également appelés à se mobiliser plus fortement, notamment les urbains qui pourraient trouver intéressant d'investir dans des projets ENR implantés dans les zones rurales tout en sachant que l'énergie produite contribuerait à faire de leur territoire un TEPOS.

Il convient cependant d'être prudent et d'éviter de distinguer trop brutalement les urbains (qui de plus en plus cherchent à remettre du rural dans la ville – cf. agriculture urbaine, ruches sur les toits, etc.) et les ruraux (souvent des urbains partis à la campagne car le foncier y est moins cher).

### **Le rôle majeur de l'opérateur énergétique territorial**

Les participants soulignent l'intérêt de voir émerger des **opérateurs énergétiques territoriaux** (OET) qui interviendraient comme « intermédiaires » entre la collectivité (et les acteurs du territoire et/ou les acteurs intervenants dans le territoire comme les grands opérateurs de l'énergie. Les collectivités ont intérêt à prendre leur place dans la gouvernance de ces OET, ce qui est autorisé par la loi TECV.

Ces OET interviendraient pour mettre en œuvre les projets de production ENR mais aussi favoriseraient la construction de filières locales des ENR (incluant le développement industriel des équipements quand cela est possible et pertinent).



Ainsi ces OET feraient « tampon » entre les volontés de la collectivité, les attentes citoyennes et les appétits des gros opérateurs. Ce rôle de tampon est particulièrement important pour les petites collectivités qui n'ont ni les effectifs, ni l'ingénierie pour peser face au pouvoir de conviction des promoteurs et développeurs d'ENR.

OET exemplaires : certains syndicats départementaux d'énergie (en particulier Vendée Énergie), des ELD (GEG) de SEM (SEM du Roannais) ou des collectivités (PETR des Portes de Gascogne).

Ces OET pourraient être **le lieu de la convergence des intérêts entre agglomération et territoires voisins**. A ce titre, les OET pourraient, en associant dans leur gouvernance des représentants des agglomérations et des EPCI ruraux voisins :

- Assurer l'inventaire des ressources renouvelables et mobilisables localement (dans le territoire associant l'agglomération et les territoires voisins) ;
- Favoriser les arbitrages quant à la répartition des ressources entre les différents territoires dans une logique d'optimisation des capacités de transition ;
- Prévenir ainsi les tensions autour de l'accès à ces ressources ou les risques de pression excessives sur ces ressources ;
- Proposer un mode de comptabilité favorisant la mesure de la réciprocité des transactions établies entre espaces ruraux et urbains (est évoqué l'idée d'une unité de compte spécifique et/ou d'une monnaie locale permettant, tout en favorisant les échanges au sein du territoire, de s'affranchir des effets pervers de la connexion au marché (global) ;
- Promouvoir une gouvernance équilibrée des projets engagés et servant la transition énergétique du grand territoire associant l'agglomération et ses territoires voisins.

### **Exemples**

#### ***Le développement d'une filière bois énergie dans le Grand Figeac***

Les petites communes rurales proches ont commencé à mobiliser la ressources bois énergie dans le cadre de la charte forestière dont elles se sont dotées. Le Grand Figeac, en demande de bois énergie (BE), s'est tourné vers ces collectivités forestières pour acheter du BE. Ces collectivités ont conditionné la fourniture de BE à l'engagement du Grand Figeac de soutenir le financement de l'animation de la filière BE (les collectivités forestières n'ayant pas les moyens de cette animation). L'accord passé se traduit par une animation renforcée de la filière qui permet une mobilisation accrue de BE qui devrait permettre au territoire d'exporter du BE au-delà du Grand Figeac.

Ces évolutions ne sont pas sans poser un certain nombre de problèmes :

- Comment répondre à la demande pressante de bois sans priver les collectivités locales de l'usage de « leur » ressource en BE, et sans tomber dans la surexploitation de la forêt ?
- Comment mobiliser les propriétaires forestiers (souvent urbains) pour faciliter / accélérer l'exploitation de la ressource ?
- Comment favoriser les activités connexes, par exemple le développement de la transformation du bois d'œuvre dont on sait qu'il favorise la mobilisation du BE ?

#### **Le contrat de réciprocité entre la métropole de Montpellier et la communauté de communes des monts de Lacaune**

La Métropole souhaitait sécuriser ses approvisionnements en bois énergie. La CC des Monts de Lacaune, au titre de la réciprocité, a demandé à l'agglomération de soutenir la filière bois d'œuvre dans son territoire. Sachant que la valorisation de ce bois d'œuvre favorise la mobilisation de BE, les deux parties sortent gagnantes de cette transaction qui dépasse le seul achat de BE.



En complément les participants proposent que **les territoires ruraux recensent les projets qu'ils souhaitent développer** pour mobiliser les ressources renouvelables auxquels ils ont accès et qu'ils proposent ces projets aux agglomérations voisines, constituant ainsi une bourse de projets à partir desquels pourraient être construits des transactions.

Enfin, au-delà de la considération des transactions financière entre urbains et ruraux au service de la transition énergétique, il a été évoqué la nécessité de **mieux comprendre la réalité des interdépendances économiques entre zones urbaines et rurales**, en particulier en mesurant :

- Les effets économiques du transfert de résidents urbains vers le rural, sachant que ces nouveaux ruraux continuent à générer de la plus-value dans la ville où ils travaillent ;
- La valeur d'attractivité que constitue le cadre de vie des territoires ruraux périphériques pour les salariés des entreprises d'une zone urbaine ;
- Les capacités d'investissements de la ville qui tend à délocaliser dans le rural certaines activités (centrales solaires au sol) alors que la ville n'a pas exploité l'intégralité de son potentiel (solaire PV sur les toits, les parkings, les friches urbaines...) ;
- Les contraintes posées au développement d'activités dans les zones rurales pour qu'elles préservent leur rôle de booster d'attractivité pour la ville voisine.

Il est avancé que la visualisation de ces interdépendances contribuerait à « renverser les perceptions » concernant la relation entre ville et campagne soulignant que la ville est probablement tout aussi dépendante voir plus de la campagne que l'inverse...

